



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 02 – 2023

Demande de crédit – Crédit d'étude pour la transformation du site du Bornalet

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), Pourplanche (rapporteur), Landivier (vice-président, excusé), Peyron, Rollier, Declercq (excusé), ainsi que Smeriglio (excusé), s'est réunie le mardi 7 mars 2023 à la Maison de commune en la présence de MM. Pollien (syndic), Durussel (municipal) et de la commission ad-hoc.

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est par la suite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- Penthaz a exercé son droit de préemption pour acquérir la parcelle 39 soit le bâtiment situé au n°3 de la rue du Bornalet en date du 31 mai 2021.
Ce faisant la commune doit déposer le dossier de mise à l'enquête dans un délai de 3 ans soit jusqu'au 31 mai 2024.
- Le crédit d'étude de CHF 450'000.- permettra l'étude de l'aménagement optimisé du site du Bornalet.
- Dans le cas de la réalisation du site du Bornalet, le crédit d'étude sera par la suite intégré dans la consolidation du projet. Dans le cas contraire, le montant engagé sera passé en pertes et profits.

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis 2 « Crédit d'étude pour la transformation du site Bornalet », à savoir :

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 450'000.- pour l'élaboration du projet de construction du site.
- D'autoriser la municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 450'000.- (y compris intérêts intercalaires), ceci aux meilleures conditions du marché.
- D'accepter le mode de comptabilisation du montant de CHF 450'000.- sous la rubrique patrimoine financier du bilan.

Penthaz, le 6 mars 2023

Le président


Dany Zimmermann

Le rapporteur


Damien Pourplanche